

Les cartes d'abonnement illimité en discussion à l'Assemblée

En octobre dernier, les sénateurs s'étaient prononcés sur la question des cartes d'abonnement illimité en instaurant une procédure d'agrément préalable du directeur général du Centre national de la cinématographie. Dans le cadre de l'examen du projet de loi sur les nouvelles régulations économiques, l'Assemblée nationale a adopté le 24 janvier un amendement permettant d'associer les exploitants indépendants aux cartes d'abonnement. Un exploitant indépendant pourra donc s'affilier à la carte UGC, par exemple, et se verra garantir une rémunération minimale sur chaque carte vendue (aujourd'hui, 250 000 cartes de cinéma circulent en France).